



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

A 7

Question au Gouvernement n° 3045

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Michel Grégoire, pour le groupe socialiste.

M. Michel Grégoire. Monsieur le ministre de l'équipement, des transports et du logement, vous savez que la vallée du Rhône est le principal axe de circulation entre le nord et le sud de l'Europe. Il est aujourd'hui quasiment saturé en infrastructures, la dernière en date étant le TVG Méditerranée, avec son lot de nuisances pour les riverains.

Ces dernières semaines, le débat sur le doublement de l'A 7 à deux fois cinq voies et le barreau reliant l'A 7 à l'A 49 a refait surface. Certains documents, largement diffusés, provoquent l'émotion et la colère des habitants et des élus. Cette question, lourde de conséquences pour l'avenir et le développement de la vallée du Rhône, était déjà d'actualité, sur les mêmes bases, en 1996, lors de la visite dans la Drôme, votre prédécesseur, M. Bernard Pons.

Tous les parlementaires de la vallée du Rhône et du Languedoc-Roussillon souhaitent vous faire part de leur position. Nous attendons qu'ASF abandonne toute velléité de création d'une nouvelle infrastructure autoroutière. Nous demandons que soit réalisée une étude sérieuse et objective sur le ferroutage, sur une autoroute ferroviaire de Narbonne à Lyon et sur le transport fluvial en vallée du Rhône, ainsi qu'une étude simulant les effets que pourrait avoir la mise en service de l'A 75 et de l'axe Grenoble-Sisteron sur le trafic en vallée du Rhône, une étude qui tienne compte des mesures tarifaires incitatives ou dissuasives qui pourraient être prises sur ces trois axes pour mieux répartir le trafic autoroutier en fonction de critères saisonniers ou de critères de densité.

Enfin, bien entendu, nous souhaitons que rien ne soit décidé sans une vraie concertation, menée dans le cadre du grand débat public associant les citoyens et les élus, que nous appelons depuis longtemps de nos vœux. Comment peut-on parler de sécurité en doublant l'A 7, en la mettant à deux fois cinq voies, avec deux voies réservées uniquement aux camions ?

Nous attendons de vous une réponse qui soit à la hauteur des engagements que nous avons pris pour la multimodalité des transports. Nous refusons toute fatalité remettant en cause la qualité de la vie dans la vallée du Rhône. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.

M. Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement. Monsieur le député, il est exclu qu'une décision soit prise à propos du doublement à l'autoroute A 7 et du contournement de Valence avant la conclusion du débat public multimodal organisé par la Commission nationale du débat public. Cette première réponse devrait être de nature à vous rassurer.

Sur cet axe important pour le trafic tant national qu'international, comme sur tous les corridors, la priorité absolue doit être accordée à la recherche de solutions multimodales et intermodales, c'est-à-dire aux modes ferroviaire et fluvial, puisque nous avons la chance de pouvoir utiliser les deux modes sur cet axe.

J'ajoute que le TGV, dont on dit qu'il concurrence l'aérien - c'est vrai pour une part - permettra de transférer 10 % du trafic voyageurs de la route sur le rail.

Ces modes de transport doivent être optimisés. C'est la priorité que le Gouvernement a choisie, ainsi que vous avez pu le voir quand ont été établis les schémas de service. C'est la politique qui prévaut et elle s'appliquera pour le couloir rhodanien.

Je le répète, monsieur le député, aucune décision n'est prise. Mais soyez rassuré, une solution « tout route » ou « tout autoroute » me paraît d'ores et déjà devoir être écartée. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

Données clés

Auteur : [M. Michel Grégoire](#)

Circonscription : Drôme (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3045

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 novembre 2001, page 7169

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 7 novembre 2001